

## Insertion des masters : comprendre les résultats publiés

### Des périmètres différents

Les résultats de l'enquête nationale sur l'insertion des diplômés de master sont parus dans la presse en décembre 2015. Les données sont également disponibles sur le site internet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette note se propose d'expliciter la méthodologie mobilisée et de comparer les résultats à ceux diffusés par l'OFIPE. En effet, à partir d'une même enquête, le Ministère diffuse des résultats sur une population de diplômés restreinte.

#### *Le choix de la population de référence*

La dernière enquête d'insertion porte sur 1 329 diplômés de master en 2012 à l'UPEM (Cf. l'encadré *L'enquête nationale*). L'OFIPE intègre dans son étude tous les diplômés de master en formation initiale (y compris les diplômés ayant effectué leur master en apprentissage), soit 80 % des diplômés.

Afin de cibler les primo-entrants sur le marché du travail, le ministère sélectionne les diplômés à inclure dans l'étude sur un critère d'âge (diplômés de moins de 30 ans) et de nationalité (uniquement les diplômés de nationalité française). Le ministère retient donc 67 % des diplômés de master. Deux hypothèses sous-tendent ce ciblage : d'une part les diplômés de plus de 30 ans sont déjà insérés sur le marché du travail (et dans ce cas il s'agit plus d'évolution de carrière que d'insertion professionnelle) et d'autre part les diplômés internationaux ne restent pas sur le sol français (les indicateurs d'insertion retenus ne sont pas adaptés à un contexte international). L'objectif est également de disposer d'une population homogène pour comparer les établissements. A noter que 4 % de la population retenue par le Ministère est exclu de l'étude de l'OFIPE et n'est donc pas enquêtée ; il s'agit de diplômés de formation continue de moins de 30 ans.

#### Diplômés de master 2012 et population de référence pour mesurer l'insertion professionnelle

		Etude réalisée par l'OFIPE		
		Diplômés pris en compte : Diplômés de formation initiale (apprentis compris)	Diplômés exclus	Total
Etude réalisée par le MESR	Diplômés pris en compte :			
	Diplômés français nés en 1982 ou après	851	40	891
	Diplômés exclus	214	224	438
	Total	1065	264	1329

#### *Des populations actives différentes*

Pour calculer les indicateurs d'insertion, le Ministère retient les diplômés de master n'ayant pas poursuivi d'études après leur diplôme. En faisant l'hypothèse que les diplômés se présentent sur le marché de l'emploi dès l'obtention du diplôme, les diplômés ont tous la même temporalité sur le marché de l'emploi. 16 % des diplômés Français de moins de 30 ans se sont inscrits dans une formation après leur master. Les indicateurs d'insertion sont calculés pour 84 % des diplômés de la population de référence définie par le Ministère.

Quant à lui, l'OFIPE calcule les indicateurs d'insertion pour les diplômés dont le master constitue le diplôme le plus élevé. C'est-à-dire que les diplômés ayant validé un autre titre de Niveau I après leur master sont retirés du calcul ; l'hypothèse est que l'insertion est liée au diplôme le plus élevé et le plus récent. 5 % des diplômés en formation initiale ont validé un titre de niveau I après leur master et 10 % sont inscrits dans une formation 30 mois après l'obtention du master. Au total, les indicateurs d'insertion portent sur 85 % des diplômés enquêtés.

## L'enquête nationale

Les données pour évaluer l'insertion des diplômés de master sont issues d'une enquête nationale coordonnée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : il met à disposition des établissements un questionnaire à administrer aux diplômés et la liste des personnes à interroger (diplômés français, de moins de 30 ans n'ayant pas poursuivi d'études après le master). Chaque établissement interroge ses diplômés de master, 30 mois après l'obtention du diplôme, selon le mode opératoire qu'il juge le plus pertinent. Chaque établissement a la possibilité de compléter le tronc commun de questions pour répondre à une problématique qui lui est propre. Le champ de l'enquête peut également être étendu, en particulier à l'ensemble des diplômés.

La collecte terminée, chaque établissement envoie les données collectées et redressées au Ministère. Celui-ci les agrège et calcule les indicateurs d'insertion. Les établissements peuvent également exploiter les données qu'ils ont recueillies, notamment à des fins d'aide au pilotage.

## Enfin quelles différences dans les résultats ?

Néanmoins, quelle que soit la population de référence retenue pour mesurer l'insertion professionnelle, les résultats sont globalement très proches. En effet, 80 % des personnes sur lesquelles portent les indicateurs d'insertion sont communes aux deux enquêtes. Les variations les plus fortes concernent les diplômés du domaine *Arts, lettres et langues* sans doute en raison de la faiblesse des effectifs.

### Indicateurs d'insertion comparés : Diplômés de master 2012 à l'UPEM

		Population active	Taux de chômage	Temps d'accès au 1 <sup>er</sup> emploi	Part des emplois stables	Part des cadres*	Salaire moyen à l'embauche**	Salaire moyen à 30 mois**
Arts, lettres, langues	Périmètre OFIPE	55	11%	3,2 mois	48%	36%	1 417 €	1 775 €
	Périmètre MESR	46	13%	2,8 mois	50%	28%	1 421 €	1 757 €
Droit, économie, gestion	Périmètre OFIPE	250	7%	4,4 mois	81%	72%	1 822 €	2 240 €
	Périmètre MESR	229	7%	4,5 mois	82%	73%	1 833 €	2 256 €
Sciences humaines et sociales	Périmètre OFIPE	195	10%	4,5 mois	61%	68%	1 647 €	1 915 €
	Périmètre MESR	157	13%	4,2 mois	58%	67%	1 626 €	1 912 €
Sciences, technologies, santé	Périmètre OFIPE	166	6%	2,8 mois	83%	90%	1 931 €	2 339 €
	Périmètre MESR	117	5%	2,6 mois	84%	90%	1 922 €	2 373 €
Total	Périmètre OFIPE	666	8%	4,0 mois	73%	73%	1 774 €	2 144 €
	Périmètre MESR	549	9%	3,9 mois	73%	72%	1 767 €	2 152 €

\* Selon la nomenclature des Professions et catégories sociales (PCS) de l'INSEE

\*\* Salaire moyen net mensuel pour les salariés en France à temps complet. Les éventuelles primes ont été mensualisées.

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de master, UPEM, 2015

Pour les comparaisons, les indicateurs ont été homogénéisés. Le Ministère calcule pour sa part non pas le taux de chômage (part des actifs en recherche d'emploi), mais « le taux d'insertion » qui correspond à la part des actifs en emploi. En ce qui concerne la part des emplois stables, le Ministère inclut les travailleurs indépendants dans le numérateur alors que l'OFIPE les exclut du numérateur ; ce qui n'influe guère sur la valeur de l'indicateur tant les travailleurs indépendants sont peu nombreux. Enfin le Ministère présente les résultats par discipline et l'OFIPE par domaine de formation ; et les nomenclatures ne se correspondent pas totalement. Par exemple les masters de STAPS de l'UPEM relèvent du domaine *Sciences humaines et sociales* et sont classés dans la discipline *Sciences, technologies, santé* par le Ministère.

### Pour aller plus loin

#### EPIPHANE Dominique, JUGNOT Stéphane

*Harmoniser les mesures de l'insertion des diplômés du supérieur*

CEREQ, Bref du Céreq n°291, septembre 2011

#### LOPEZ Alberto, HALLIER Pierre

*Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants. Quelques simulations à partir des enquêtes « Génération »*

CEREQ, Net.Doc.54, juin 2009

#### THEOPHILE Nadine

*Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de masters*

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note Ofipe n°6, Septembre 2012